



# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins  
et des membres de la Commission de Concertation  
de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne:** Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue Jacques Hoton, 12.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Nous constatons avec regret les modifications apportées en façade avant et plus particulièrement le remplacement du garde-corps en fer forgé travaillé par un garde-corps en aluminium simpliste et peu esthétique.

En ce qui concerne la demande d'aménagement des combles, nous nous opposons à la création de la terrasse au dernier étage qui de par sa surface et sa situation risque d'entraîner des nuisances sonores à l'ensemble de l'intérieur d'îlot. Si une telle terrasse devait être autorisée, nous souhaitons que sa profondeur soit fortement réduite.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur.